

ASSOCIATION SYNDICALE DU BOIS RAGUENET

=====

VILLAGE PHENIX

=====

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

du 9 Février 1990

- Le vendredi 9 Février 1990, dans la salle Polyvalente du Bois Raguénét, les membres de l'Association Syndicale Libre du Bois Raguénét - Village PHENIX - se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

- La feuille de présence est dressée et signée par tous les membres présents à l'Assemblée, tant en leur nom que comme mandataires.

- Monsieur PIERRE ouvre l'Assemblée : 53 maisons sont représentées. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

- La feuille de présence certifiée par les membres du Bureau et les pouvoirs des membres représentés seront conservés à l'appui du présent procès verbal.

- Monsieur PIERRE remercie les copropriétaires de leur présence et souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires.

- L'ordre du jour est alors abordé.

1 - Rapport moral

=====

Bilan des activités menées en 1989

=====

Monsieur PIERRE résume les activités du Bureau

pour l'exercice 1989

PRINCIPAUX POINTS ABORDES

1) Un dépôt de plainte contre X a été fait suite à l'endommagement au mois de Juin 89, d'une partie de clôture par un véhicule qui ne sait pas fait connaître, est à ce jour sans résultat. Le montant des travaux de la réparation est de : 2972 Frs 83- ( ligne 6 de la réalisation d'exercice 89 ).

\*positive

2) Une demande a été faite le 20 Octobre 1989 à la Mairie, de prévoir la réfection des trottoirs en 1990, une réponse\* nous a été fournie le 21 Novembre 1989.

3) Un copropriétaire a reçu une lettre signée " le bureau " ayant pour objet un rappel peu courtois des règles de bons voisinages . Il s'agit bien évidemment d'un faux qui a pour conséquence que plus aucun courrier émanant de notre Association ne sera signée anonymement.

ACTIONS MENEES PAR LA FEDERATION

1) Une demande a été faite à la Mairie pour le curage de l'étang, ( étude en cours ) .

2) Une protection contre les chutes , à la sortie d'eau de l'étang a été décidée.

3) Le puits dans le parc a été obturé pour des raisons de sécurité.

4) La réfection du chemin d'accès à la Ferme Poisson a été demandée à la Mairie.

5) Election du Président de la Fédération : M.NORET actuel Président demande que nous propositions un candidat pour lui succéder, L'A.S.B.R n'a jamais fourni de Président et à défaut de candidat, il pourrait envisager un Syndic professionnel ( charges supplémentaires par lot environ 200 Frs )

Monsieur PIERRE rappelle que la collecte des charges en deux fois, représente un gros travail pour le Trésorier, dont 10 % environ nécessite des relances, ce qui motive le point 5 de l'ordre du jour. Après avoir répondu aux diverses questions de l'Assemblée, le quitus sur le rapport moral est donné au Bureau :

- 52 voix pour

- 1 abstention

2 - Approbation des Comptes de l'exercice 1989

ESPACES VERTS PHENIX

a) Une demi-journée nous a été facturée en trop, elle sera récupérée en 1990.

b) Impôt Foncier : cet impôt est relatif à nos espaces verts, il était payé jusqu'en 1988 par Phénix, depuis sa rétrocession cette dépense nous incombe - ( 838 Frs pour 1989 )

c) Toutes les cotisations prévues au budget ont été recouvrées.

Quitus est donné au Bureau sur les comptes de l'exercice 89

- 52 voix pour

- 1 abstention

3 - SUPPRESSION DES BORNES D'ECLAIRAGE ET COFFRETS T.V

Voir point 3 de l'ordre du jour. Dans le cas contraire, il serait nécessaire de prévoir leur entretien. Un premier devis estime les travaux à 285 Frs (hors taxe) par borne d'éclairage et 550 Frs (hors taxe) par coffret de télédistribution, soit une dépense totale d'environ : 13.000 Frs TTC. Un copropriétaire fait remarqué qu'il serait utile de marquer l'emplacement des fourreaux qui pourraient resservir le cas échéant pour ( cablage fibre-optique ); sur ce point l'Assemblée Générale décide d'inscrire cette dépense au budget 1990.

- 50 voix pour

- 3 abstentions

4 - PRESENTATION DU BUDGET 1990 ET VOTE DE DECISION

Madame BELLOUARD présente le budget 1990

ESPACES VERTS : Leur entretien représente 73% de nos charges, l'évolution est principalement dûe à l'augmentation des salaires ( + 4% )

Un commentaire est apporté concernant les 10.000 Frs inscrit au budget de la Fédération au poste - travaux - entretien - il s'agit des travaux d'élagage.

Le budget 1990 est arrêté à la somme de 97.700 Frs - son financement est prévu : cotisations = 99 fois 900 Frs et un prélèvement sur fonds de roulement de 8.600 Frs.

Le budget est voté à l'unanimité

5 - PROPOSITION D'APPEL DE CHARGE EN UNE FOIS

Dans le but de simplifier le recouvrement de nos charges, le Bureau propose un règlement en une seule fois et au plus tard le 30 AVRIL 1990

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

6 - DEMANDE DE LA FEDERATION : ENTRETIEN DU PARKING DU CENTRE COMMERCIAL

Ce parking initialement réservé au Centre Commercial, est utilisé par l'ensemble des Résidents du Bois Raguenet, le coût de sa réfection est d'environ 33.000 Frs, cette charge devrait être financée en partie par les commerçants, les résidents et éventuellement la Mairie. L'Assemblée Générale donne pouvoir au Bureau de donner notre accord sur le principe de notre contribution, limitée à 2.500 Frs, soit 25 Frs par lot.

- 47 voix pour
- 4 abstentions
- 2 voix contre

7 - ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

M. PIERRE rappelle que les membres du Bureau sont bénévoles. Faire partie du Bureau ne demande pas de compétences particulières et nécessite une disponibilité d'environ une soirée par mois.

sont démissionnaires : Mme BELLOUARD, M. EGRON, M. PIERRE.

- se représentent : Mme DIARD, M. MAHEO
- se présentent : M. ROUXEL, M. GOARVOT

La nouvelle composition du Bureau est approuvée à l'unanimité

8 - QUESTIONS DIVERSES

- Entretien des trottoirs, il est demandé au Bureau d'agir rapidement près de la Mairie pour entreprendre les travaux.
- Circulation sur les voies : il est recommandé de ne pas emprunter inutilement la " voie bananière " pour limiter sa dégradation et diminuer la gêne des riverains.
- Stationnement : il est rappelé de ne pas stationner sur les espaces verts, sur les ronds-point, ni de parquer abusivement bateaux et caravanes sur les trottoirs.

=====

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur PIERRE clôt l'Assemblée à 22 H 30